



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département 11
Arrondissement de Narbonne

COMMUNE DE ROQUEFORT DES CORBIERES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le

ID : 011-211103221-20260605-2026_49-DE

Berger
Levrault



Délibération n° 2026 – 49 Séance du 05 juin 2026

OBJET : Tarifs communaux 2026 - modifications

Date de convocation : le 29 mai 2026

Date d'affichage de la convocation : le 29 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin à onze heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de Marie-Christine THÉRON-CHET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **15**

BETRIU Jacques, CANDAU Morgan, COMBES David, FERRÈRES Christian, FOURNIER Jean-Pierre, GILLIOT Sophie, GUIPET Christian, MAS Marjorie, NÉDELLEC Gwenaëlle, NORVEZ Marie-Christine, OTH Céline, THÉRON-CHET Marie-Christine, VIAN Yves, VIÉ Pierre, WALSH Hélène.

Nombre de conseillers présents : **14**

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : 0

Absent non excusé : 0

Procurations : **01**

M. CANDAU Morgan donne procuration à Mme OTH Céline.

Secrétaire de séance : Mme GILLIOT Sophie

Exposé du rapport :

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée le montant des tarifs communaux actuels.

Elle propose la gratuité de location des tables/chaises mais avec des cautions ainsi que pour le camion-frigorifique, de diminuer ceux du Centre d'Hébergement afin de se mettre en conformité avec le service proposé et de maintenir les tarifs en vigueur pour le reste des services.

Il convient de fixer ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} juillet 2026.

Photocopies :

La feuille A4 = 0,20 €

La feuille A4 recto verso = 0,40 €

La feuille A3 = 0,40 €

La feuille A3 recto verso = 0,80 €

La feuille A4 couleur = 0.60 €

La feuille A4 couleur recto verso = 1.20 €

La feuille A3 couleur = 1.00 €

La feuille A3 couleur recto verso = 2.00 €

Télécopies :

émission la feuille = 1 €

réception la feuille = 1,50 €

Droit de Place = 1 € 50

Location table : (gratuit pour les roquefortois)

Caution de 150 € pour 3 tables

Caution de 200 € pour 3 tables rondes

Location chaise : (gratuit pour les roquefortois)

Caution de 100 € pour 10 chaises

Location du Camion frigorifique : (gratuit pour les associations)

Caution de 500€

Foyer des Campagnes :

Mise à disposition gracieuse = 0 €

Caution = 1 300 € (200 € pour les associations)

Caution location cuisine seule : 200 €

Location sono : 200 € (caution : 800 €)

Caution location sono pour les associations : 400 €

Ensolelhada :

Mise à disposition gracieuse pour les associations

Centre d'hébergement :

Groupe - 12 personnes = 28 €/personne

Groupe + 12 personnes = 25 €/personne

Particuliers = 30 €/personne seule

La journée = 100 € (salle + cuisine uniquement)

Caution = 1 000 € (100 € pour les associations)

Forfait ménage= 55 €

Concession cimetière communal simple perpétuelle = 1500 € les 2m30 x 1m

Concession columbarium = 1600 € la case

Taux de vacation versée au titre des opérations funéraires : 20 €

Vu la délibération n° 2022-20 du 30 mars 2022 fixant les tarifs communaux à partir du 1^{er} janvier 2022,

Vu la délibération n° 2023-39 du 27 juin 2023 de modification les tarifs communaux à partir du 1^{er} juillet 2023,

Vu la délibération n° 2025-73 du 24 novembre 2025 de modification des tarifs de concession funéraire du cimetière communal mis en place à partir du 1^{er} décembre 2025,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer les tarifs communaux des différents services proposés,

Entendu l'exposé du Maire,

Proposition de vote par le maire :

Il est proposé :

- d'approuver les modifications des tarifs locations telles que décrites ci-dessus à partir du 1^{er} juillet 2026,
- d'autoriser Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour appliquer cette modification.

Entendu le rapport et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés par les membres présents et représentés :

15 voix POUR – 0 voix CONTRE – 0 ABSTENTION :

DÉCIDE

D'APPROUVER les modifications des tarifs locations telles que décrites ci-dessus à partir du 1^{er} juillet 2026,

D'AUTORISER Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour appliquer cette modification,

DE DIRE que la présente délibération sera affichée à l'accueil de la mairie et transmise au trésorier.

Madame le Maire est chargée de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de signer tous les actes ou documents y afférant.

Fait et délibéré en séance

Le 05 juin 2026,

Affichée le : 15 Juin 2026

Publiée le : 15 Juin 2026

Transmise au Représentant de l'État le : 15 Juin 2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication, ou de la date de rejet du recours gracieux (le silence de l'auteur de la décision durant un délai de deux mois valant rejet tacite de la demande). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Le secrétaire de séance

Sophie GILLIOT



Le Maire

Marie-Christine THERON-CHET

